

Réunion du Conseil Municipal
Du 15 juin 2009 à 20H
Compte-rendu

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, BUISSON, LUCHON, PATAUD, Mmes BOUGOUIN, RIFFAUD, MORANGE, NADAUD, DEXET.

Absents : Néant – M. MAZEAU arrive à 20h35

Excusés : MM. KOWALSKI & LE PECULIER

Procuration : Néant

Secrétaire : M. CHALARD

1) Aménagement 2 logements ancienne Maison JARRAUD à Clareuil :

M. le Maire donne lecture de l'analyse des offres suite à l'ouverture des plis du 04/06/2009. Le Conseil Municipal décide de passer marché avec les entreprises suivantes, pour un montant total de **126 285,76€ HT** :

Lot 1 (Gros Œuvre) : Ent GOURSAUD – 87310 ST-AUVENT – 39371,01€ HT

Lot 2 (Charpente-couverture) : Ent CHALARD – 87310 ST LAURENT/G – 2 998,34€ HT

Lot 3 (Menuiseries bois) : Ent MERIGOT – 87310 COGNAC la FORET – 25 904,00€ HT

Lot 4 (Cloisons plafonds) : Ent POUZET – 87200 ST JUNIEN – 20 235,45€ HT

Lot 5 (Carrelages) : Ent RAYNAUD – 87310 ST LAURENT/G – 7 103,20€ HT

Lot 6 (Sols souples) : Ent DESPLOMBINS – 87000 LIMOGES – 2 031,78€ HT

Lot 7 (Peintures) : Ent ROUGIER – 87200 ST JUNIEN – 10 709,47€ HT

Lot 8 (Electricité chauffage) : Ent MERY-GALET – 87600 VAYRES – 10 852,51€ HT

Lot 9 (Plomberie) : Ent JAVELAUD – 87310 COGNAC la FORET – 7 080,00€ HT

Voix pour : 12 Voix contre : 0

2) Evolution du PLU :

M. le Maire explique la nécessité de faire évoluer régulièrement ce document pour répondre aux besoins de la Commune (création de nouvelles zones d'habitat par l'aménagement de lotissements) et intégrer les architectures novatrices dans le cadre du développement durable.

Le Conseil Municipal décide de lancer la procédure. Les services de la DDE détermineront la procédure à lancer : modification, révision simplifiée ou révision complète. M. le Maire souhaite une révision simplifiée.

Voix pour : 12 Voix contre : 0

Il est ensuite procédé à la constitution de la commission qui suivra le dossier :

Titulaires : Jacqueline BOUGOUIN

Jean-Paul GARREAU

André FAURE

Jean CHALARD

Suppléants : Claudie RIFFAUD

M-Laurence MORANGE

Geneviève DEXET

Lucien PATAUD

M. MAZEAU arrive à 20h35

3) Lotissement de Maison Neuve : Tarifs

M. le Maire expose que le montant total hors taxe des travaux d'aménagement du nouveau lotissement s'élève à 244 244,16€, inférieur au montant estimé initialement et notamment lors de la fixation du prix de vente du terrain. Il demande à l'Assemblée d'envisager une baisse du prix de vente.

Le Conseil Municipal se prononce sur un prix de vente de 18€/M² contre 24€/M² précédemment fixé.

Voix pour : 13 Voix contre : 0

Par contre la taxe de raccordement sera comptée à part et pourrait être augmentée. Le Conseil décide de la fixée à 600€ à compter du 1^{er} juillet 2009.

Voix pour : 13 Voix contre : 0

4) Acquisition parcelle à Maison Neuve

Le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'acquérir la parcelle C N°1605 appartenant en indivision à M. et Mme René BESSE, Rochechouart et à M. Bernard NANOT, Bosmie l'Aiguille, située à « Maison Neuve » et intégrée sur le terrain au chemin rural. Les vendeurs proposent de la céder au prix de 6€/M². La parcelle ayant une contenance de 130M², la dépense s'élève à 780€.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Voix pour : 13 Voix contre : 0

5) Assainissement : renouvellement contrat affermage

Le contrat d'affermage actuel signé entre la Commune et la SAUR se termine au 31/12/2009. M. le Maire explique qu'il est nécessaire de lancer la procédure de marchés.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Voix pour : 13 Voix contre : 0

Il est ensuite procédé à la constitution de la commission qui suivra le dossier :

Elle est constituée par : M. BLOND, Mme M-Laurence MORANGE, Mme Claudie RIFFAUD, M. J-Paul GARREAU.

6) Acquisition bâtiment du Conseil Général :

M. le Maire fait part à l'Assemblée de l'offre de vente du Conseil Général de leurs anciens locaux, situés rue Sadi Carnot, pour un montant de 62 000€. M. le Maire explique que c'est un bâtiment très humide, très haut, d'une surface de 80m² environ, qu'il faudrait isoler. Le Conseil est d'accord sur le fait de répondre qu'au vu de la configuration et de l'état du bâtiment, la Commune n'est pas intéressée pour le prix proposé.

Voix pour : 13 Voix contre : 0

7) Astreintes Services Techniques :

M. le Maire rappelle le souhait qu'il avait exprimé lors de la dernière réunion de mettre en place un système d'astreintes des agents techniques lors des alertes météo.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite que les 4 agents du service technique, et Cédric du service des Espaces verts (même étant le plus éloigné) soient concernés : 2 d'astreinte lors d'une alerte dont 1 chauffeur poids-lourds. Ils devront s'entendre pour établir semaine après semaine un « planning ».

Un règlement intérieur va être fait et présenté pour avis au Contrôle Technique Paritaire.

Les astreintes sont indemnisées suivant barème fixé par le décret n°2003-363 du 15/04/2003. Les interventions sont indemnisées suivant le taux des heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal en accepte le principe. Il souhaite par ailleurs que l'info soit passée sur le site internet et sur le répondeur de la Mairie.

Voix pour : 13 Voix contre : 0

8) Participation transports-scolaires élèves hors-zone :

Le Syndicat Mixte Vienne-Gorre a demandé si la Commune souhaitait participer aux frais des transports scolaires pour les élèves habitant hors zone et non subventionnés par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal se prononce contre.

Voix pour : 0 Voix contre : 13

9) Création Maison de Santé pluridisciplinaire :

M. le Maire explique que d'ici 5 ans, dans le secteur Sud-Ouest, il y aurait 40% de médecins en moins. Le fait est qu'à St-Laurent même, le départ en retraite de l'un des médecins peut entraîner, s'il n'est pas remplacé, des répercussions importantes sur les services de santé existants (infirmiers, kiné...).

Le projet de création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire, mené par la Commune, porté par les professionnels de santé, subventionné par le Département, la Région, la CPAM, l'Europe pourrait permettre de maintenir et d'améliorer les services de santé.

Le Conseil Municipal se prononce d'accord sur le principe.

Voix pour : 13 Voix contre : 0

10) Aménagement rez de chaussée Secrétariat de Mairie :

Le Conseil Municipal se prononce sur un réaménagement au minimum avec aménagement des extérieurs (accès pour les personnes handicapées).

11) Questions diverses :

- groupe électrogène : à voir une solution pour, qu'en cas de besoin urgent, on puisse le transporter facilement ; M. BUISSON va étudier la question.
- Mme DEXET a réuni la Commission des Affaires Scolaires pour le projet d'aménagement des Ecoles : plan d'accessibilité de toute l'école, aménagement d'un des préau à la place du préfabriqué appelé à disparaître, abri école maternelle... Prévoir de le budgéter en 2010.
- Ecole Numérique Rurale : dossier transmis à l'Inspection, en attente de réponse.
- M. LUCHON souhaite faire enlever les panneaux d'information en bois aux entrées de Bourg.
- Mme BOUGOUIN parle du passage de la Délégation régionale de la Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-cars sur la Commune le 13 octobre 2009 : 50 camping-cars passant une nuit au camping (25 emplacements payés) ; un pot de l'amitié leur sera offert.
- Mme BOUGOUIN informe également l'Assemblée de la Journée nationale du Commerce de Proximité qui se déroulera le 10 octobre prochain.

Fin de la réunion à 23h45.